

Avis de la Bourse

Transfert du titre « STIP » au groupe spécial (99)

Le Conseil d'Administration de la Bourse, dans sa réunion du 26 mai 2011, a décidé de transférer le titre STIP du groupe 12 au groupe spécial (99) réservé, selon l'article 85 bis du Règlement Général de la Bourse, notamment aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation.

Accord du CMF et reprise de la cotation

Le Conseil du Marché Financier a donné son accord pour le transfert du titre STIP audit groupe et a décidé la reprise de la cotation à partir du **lundi 20 juin 2011**.

Horaire de cotation appliqué au groupe spécial (99)

Mode de Cotation	Pré-ouverture	Négociation	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Fixing	09h00	10h00 / 11h30 /13h00	13h00 - 13h05	3%	4,5%	6,09%

NB : Les lignes secondaires du titre STIP continuent à être négociées dans le groupe 32.